

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 décembre 2011  
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50  
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan  
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00  
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00  
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne  
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max  
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude  
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Programme d'actions de prévention contre les inondations PAPI d'intention de l'Estuaire de la Gironde - Adoption par la Communauté Urbaine de Bordeaux**

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le dispositif de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil mis en place par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement pour la réalisation d'un programme visant à réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, l'environnement, les biens et l'activité économique.

Les interventions peuvent être de plusieurs types et menées soit séparément, soit conjointement : l'amélioration des dispositifs de ressuyage, la restauration des champs d'expansion de crue et l'amélioration de leur mobilisation, la revégétalisation des berges, le rehaussement et la restauration des ouvrages de protection.

L'ensemble des dispositions arrêtées doit préserver l'équilibre hydraulique global du bassin au final et au cours des phases successives d'intervention.

La subvention de l'Etat peut varier de 40 à 50 % selon le type d'action.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (Smiddest), dont la Communauté Urbaine est membre depuis 2010, a proposé la réalisation d'un PAPI à l'échelle de son territoire.

Le portage du dossier PAPI serait assuré par le Smiddest et en concertation avec un groupe de travail constitué de la CUB, de la DDTM, du Smiddest et du Sysdau ; il est proposé de déposer un PAPI « d'intention », c'est-à-dire un PAPI d'études préalables au dépôt du dossier final.

Le périmètre du PAPI d'intention « Estuaire de la Gironde » s'étend de l'océan jusqu'à Latresne sur la Garonne et jusqu'à Asques sur la Dordogne. Il englobe 90 communes, 12 Communautés de Communes, de nombreux syndicats, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le SYSDAU.

Le territoire du PAPI compte 50 000 personnes habitant en zone inondable, une dynamique des crues soumises à l'influence des marées, de la surcote océanique, du vent et des débits de la Garonne et Dordogne, le tout protégé par 350 km de digues.

L'objectif du PAPI est d'affiner les études et la concertation autour de la stratégie de gestion des zones inondables, le but étant de déposer un PAPI complet à la suite du PAPI d'intention pour fin 2013. Le PAPI d'intention ne compte que des participations liées à des études. Les investissements liés feront partie du PAPI complet.

Le délai de réalisation du PAPI d'intention est de 2 ans à partir de la labellisation.

Les montants des participations prévues sont répartis comme ci-dessous :

Etat	Smiddest	CUB	Autres
410 500 €	341 500 €	115 500 €	12 500 €

Ces montants restent indicatifs et la présente délibération n'engage pas la Cub sur sa participation financière. Des conventions financières seront établies une fois le PAPI labellisé et la participation financière de l'Etat engagée.

### **L'élaboration du schéma de gestion**

La phase 1 du Référentiel Inondation Gironde (RIG), conduite en 2010, a permis de donner des bases solides pour l'interprétation de l'hydraulique estuarienne dans les grands casiers étudiés. Il s'agissait ensuite de mettre en corrélation un scénario de protection choisi collectivement avec des champs d'expansion de crues définis également collectivement. Cette étape est complexe puisqu'elle nécessite une grande concertation entre les élus et les acteurs locaux, à la fois sur le scénario de prise en compte de la rehausse des protections, et également sur le scénario de compensation hydraulique, sachant que les principes de base qui doivent être respectés sont les suivants :

- Equilibre hydraulique entre les protections et les compensations,
- Pas de modification de la fréquence minimale de débordement,
- Un contrôle de la zone d'expansion des crues en la limitant aux secteurs sans habitat,
- Une absence d'aggravation du risque par rapport à la situation actuelle pour les enjeux non protégés.

L'élaboration du schéma se fera en concertation avec les élus locaux, associations et représentants des activités des secteurs de champ d'expansion des crues.

## Les fiches actions du PAPI d'intention Estuaire de la Gironde

Liste des actions	Rôle de la CUB
<b>Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	
Action 1.1 : Communication, sensibilisation et animation sur le thème des risques d'inondation	Maître d'ouvrage sur la création d'un observatoire des risques
Action 1.2 : Installation de repères de crues historiques sur l'estuaire	Maître d'ouvrage sur le territoire de la CUB
Action 1.3 : Gérer et améliorer le Référentiel Inondations Gironde	-
Action 1.4 : Caractérisation de l'effet de divers événements	Co-financeur
Action 1.5 : Préparation du PAPI complet : Elaboration du Schéma de gestion des zones inondables	Co-financeur
Action 1.6 : Recherche prospective/bibliographique	Co-financeur
<b>Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations</b>	
Action 2.1 : Recherche d'amélioration des outils de prévision	-
<b>Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise</b>	
Action 3.1 : Aide à l'élaboration des PCS	Maître d'ouvrage
Action 3.2 : Développement d'un système d'aide à l'alerte sur la CUB	Maître d'ouvrage
<b>Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme</b>	
Action 4.1 : Elaboration des PPR	-
Action 4.2 : Création d'un partenariat européen autour des risques d'inondation en zone urbaine élargie	Maître d'ouvrage
<b>Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</b>	
Action 5.1 : Analyse de la vulnérabilité du territoire - Préparation de l'ACB	Co-financeur
Action 5.2 : Diagnostic des réseaux de ressuyage	Co-financeur
<b>Axe 6 : Le ralentissement des écoulements</b>	
Action 6.1 : Amélioration de la connaissance des zones d'expansion de crues et pérennité des activités des marais	Maître d'ouvrage sur la CUB
<b>Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques</b>	
Action 7.1 : Protection d'un secteur non protégé, le lotissement du Mail à Labarde	-
Action 7.2 : Se concerter pour une gestion pérenne des ouvrages de protection	Maître d'ouvrage sur la CUB
Action 7.3 : Protection d'enjeux localisés	-
<b>Axe transversal</b>	
Action : Animation du PAPI d'intention	-

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le document constitutif du dossier PAPI d'intention de l'estuaire de la Gironde,

**Entendu le rapport de présentation,**

**Considérant que :**

Le dépôt d'un dossier PAPI à l'échelle de l'estuaire est primordial pour permettre de réduire la vulnérabilité de notre territoire au risque inondation.

### **DECIDE**

**Article 1** - Le dossier PAPI d'intention Estuaire de la Gironde est approuvé.

**Article 2** - Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 JANVIER 2012**

**PUBLIÉ LE : 4 JANVIER 2012**

**M. MAURICE PIERRE**